

Youth Partnership

Partnership between the European Commission
and the Council of Europe in the field of youth



EUROPEAN UNION



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Voies 2.0

vers la

reconnaissance de l'éducation et de

l'apprentissage non formels et du travail de

jeunesse en Europe

Document de travail du Partenariat de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, élaboré conjointement avec le Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération, le Forum européen de la jeunesse et les directions chargées de la jeunesse à la Commission européenne et au Conseil de l'Europe

Table des matières

1. Introduction et but du document.....	3
2. Education et apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse : caractéristiques et impact .	4
3. Bilan : la situation aux niveaux national et européen	6
3.1 Reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans les politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe.....	6
3.2 Reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans les politiques de jeunesse de l'Union européenne	8
3.3 Développements au niveau national dans les Etats membres	10
3.4 Le Forum européen de la jeunesse et le travail des prestataires d'éducation non formelle	10
3.5 Liens avec la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.....	11
4. Voies vers une meilleure reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse : dix éléments pour une stratégie renouvelée	14
5. Conclusions	18
Annexe : documents pertinents	19

Strasbourg et Bruxelles, janvier 2011

Avertissement :

Les points de vues et avis exprimés dans le présent rapport sont ceux des auteurs et, en tant que tels, ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe. La Commission européenne et le Conseil de l'Europe ne garantissent pas l'exactitude des données figurant dans ce rapport et déclinent toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient résulter de leur utilisation.

1. Introduction et but du document

En février 2004, les Directions de la jeunesse du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne ont publié un document de travail conjoint sous le titre *Pathways towards Validation and Recognition of Education, Training and Learning in the Youth Field*¹. Ce document appelait l'attention sur l'impérieuse nécessité d'une reconnaissance formelle et sociale de l'éducation et de l'apprentissage non formels et informels² dans les activités du travail de jeunesse. Il défendait l'idée que l'éducation et l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse, loin d'être une simple sous-catégorie de l'éducation et de la formation, concourent à la préparation des jeunes à la société du savoir et à la société civile. Il soulignait la nécessité de sensibiliser certains acteurs et institutions clés, ainsi que les jeunes eux-mêmes, à l'importance du travail de jeunesse et demandait que soient établies des méthodes efficaces et souples de validation et de reconnaissance. Il proposait un certain nombre d'activités et d'engagements concrets, notamment à l'intention des institutions européennes, des Etats membres, du secteur des ONG, du secteur de l'éducation et de la formation et, tout particulièrement, du secteur de la jeunesse.

Le document *Pathways* souhaitait voir se développer un débat à l'échelle européenne sur la signification et le statut de l'apprentissage non formel dans le domaine de la jeunesse. Sa publication a d'une part créé une dynamique, et donné lieu d'autre part à des développements très divers, dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage non formels (et de sa reconnaissance), tant à l'échelon européen qu'à l'échelon national. Outre d'importantes avancées politiques, une multitude d'outils et instruments ont été mis au point. De plus, la coopération et le dialogue au sein du secteur de la jeunesse, ainsi qu'entre ce secteur et d'autres, en particulier ceux de l'éducation et de la formation, se sont considérablement développés.

Aujourd'hui, six ans après la publication du premier document *Pathways* et plus de dix ans après le début de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies correspondantes visant à faire mieux reconnaître l'éducation et l'apprentissage non formels, l'équipe du Partenariat du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse, en coopération avec le Forum européen de la jeunesse et le Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération, a pris conscience de la nécessité d'actualiser et de réorienter la stratégie définie dans le premier document, pour la relancer afin de faire mieux reconnaître l'apprentissage non formel dans les activités de jeunesse et le travail de jeunesse en général. Cette volonté de redynamiser les efforts en matière de reconnaissance remonte aussi à l'atelier européen tenu à Prague en juin 2008 dans le cadre de la Présidence tchèque de l'UE sur le thème « Poursuivre le chemin vers la reconnaissance », lors duquel les participants ont invité et encouragé le Partenariat UE-CdE à montrer la voie en mettant la stratégie à jour. Les deux institutions à la base du Partenariat UE-CdE sur la jeunesse, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, ont été étroitement associées à la révision du document.

Comme le veut le caractère participatif des politiques de jeunesse, le présent document a été élaboré conjointement avec les principaux prestataires d'éducation non formelle dans le secteur de la jeunesse, à savoir les organisations de jeunesse, représentées pour l'essentiel par le Forum européen de la jeunesse. Plusieurs autres parties prenantes ont été associées à la réflexion préalable à la réécriture du document, notamment les agences nationales et les Centres de ressources SALTO du Programme Jeunesse en action, les formateurs et les chercheurs, ainsi que les décideurs à différents niveaux et dans divers contextes.

¹ *Pathways towards Validation and Recognition of Education, Training and Learning in the Youth Field*, Document de travail de l'Unité Jeunesse de la Direction « Jeunesse, Société civile, Communication » au sein de la Direction Générale « Education et Culture » de la Commission européenne et du Département de la jeunesse de la Direction « Jeunesse et Sport » de la Direction Générale « Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport » du Conseil de l'Europe, Strasbourg et Bruxelles, février 2004.

² Ce document, comme le précédent, utilise les termes « éducation » et « apprentissage » non formels afin de prendre en compte la dimension pédagogique des activités du travail de jeunesse, leurs méthodes, outils et approches, et l'environnement dans lequel elles se déroulent ; il s'efforce ainsi de respecter la diversité des traditions, définitions et interprétations en ce domaine dans les pays européens.

Le présent document vise à donner une nouvelle vision et à indiquer dans les grandes lignes comment maintenir et encourager les progrès accomplis à ce jour et, même, aller au-delà des résultats obtenus jusqu'ici. Cet objectif se fonde sur l'agenda politique des deux institutions européennes, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et sur les attentes de nombreux prestataires d'éducation et d'apprentissage non formels et de travail de jeunesse. Les agendas politiques en question sont présentés, d'une part, dans « **L'avenir de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe : Agenda 2020** » et, d'autre part, dans « **Un nouveau cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)** »³.

La reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels – et du travail de jeunesse en général – est un objectif important des deux institutions et de leurs partenaires dans le domaine de la jeunesse. Ce n'est pas un but en soi : il s'inscrit dans une vision cohérente des moyens de renforcer l'inclusion et le bien-être des jeunes dans la société et de les préparer à devenir des citoyens actifs. Le travail de jeunesse joue un rôle décisif à cet égard, comme indiqué dans les documents politiques et exprimé publiquement à diverses reprises, afin d'améliorer le statut du travail de jeunesse et de lui permettre d'être mieux reconnu au niveau politique dans nos sociétés. Cet objectif ressort également de la Résolution du Conseil de l'Union européenne sur le travail de jeunesse de novembre 2010, qui souligne l'importance de reconnaître le rôle crucial du travail de jeunesse en ce qu'il offre à tous les jeunes des possibilités d'apprentissage non formel.

A la fin de la première décennie du XXI^e siècle, la situation des jeunes en Europe est complexe et diverse. L'éducation et l'apprentissage non formels – et le travail de jeunesse en général – peuvent offrir des réponses à bon nombre de questions préoccupant les jeunes. Ils peuvent aider les jeunes à faire de meilleurs choix éducatifs, en élargissant et en améliorant leurs possibilités d'apprentissage et en leur permettant de démontrer leurs compétences. Une meilleure reconnaissance sociale des résultats de l'apprentissage non formel contribue à l'autonomisation des jeunes et peut conduire à plus de participation à la vie de nos sociétés et de nos démocraties.

Le présent document s'adresse à tous ceux qui souhaitent renforcer le statut et la pertinence du travail de jeunesse (et de l'une de ses composantes - l'apprentissage non formel) et qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et d'instruments de reconnaissance mieux adaptés.

2. Education et apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse : caractéristiques et impact

L'éducation et l'apprentissage dans le domaine de la jeunesse englobent différents types, méthodes, contextes et approches de l'apprentissage. Bien qu'elles relèvent généralement de l'éducation et de l'apprentissage non formels, les activités menées dans ce contexte comportent aussi des éléments procédant de l'apprentissage informel et sont parfois très proches de l'éducation formelle.

L'éducation et l'apprentissage non formels, au sens d'apprentissage hors contexte institutionnel (extrascolaire), constituent l'activité essentielle, mais aussi la compétence essentielle, du travail de jeunesse.

L'éducation et l'apprentissage non formels dans le cadre du travail de jeunesse sont souvent structurés sur la base d'objectifs d'apprentissage, d'un temps d'apprentissage et d'aides spécifiques à l'apprentissage, et présentent un caractère volontaire. Ils ne conduisent pas, en règle générale, à la délivrance de certificats, mais, il arrive de plus en plus souvent qu'il en soit délivré, d'où une meilleure reconnaissance des résultats d'apprentissage individuels.

³ Pour plus d'informations, voir les sections 3.1 (Conseil de l'Europe) et 3.2 (Union européenne)

Quelques éléments du travail de jeunesse peuvent être considérés comme **éducation, apprentissage et formation formels**. Dans certains cas, le secteur jeunesse/travail de jeunesse fait office de prestataire de remplacement offrant d'autres types d'éducation et de formation (par exemple, dans les écoles de la deuxième chance et les projets similaires, ou dans les projets spéciaux d'éducation et de formation professionnelles) pour les jeunes qui ont décroché, ceux qui ont quitté l'école prématurément, les jeunes désenchantés ou à risques. Le processus d'apprentissage est structuré en termes d'objectifs d'apprentissage, de temps d'apprentissage et d'aides à l'apprentissage et il est volontaire ; les participants obtiennent un certificat et/ou un diplôme.

Les activités du travail de jeunesse offrent aussi de nombreuses possibilités d'**apprentissage informel**, en ce sens que le simple fait d'agir, de se porter volontaire ou d'être avec des pairs leur permet d'apprendre. Ils apprennent de façon informelle dans la vie quotidienne et durant leurs loisirs, tout comme ils le font à l'école, au travail et en famille, juste par la pratique ; ce type d'apprentissage (« sur le tas ») n'est pas structuré, n'est pas intentionnel et ne conduit pas à la délivrance de certificats ou diplômes. Il offre des possibilités d'apprentissage spécifiques, en particulier de nature sociale, culturelle et personnelle, souvent appelées compétences « immatérielles ».

Tout apprentissage dans le domaine de la jeunesse permet aux jeunes d'acquérir des aptitudes et compétences essentielles et contribue au développement personnel, à l'inclusion sociale et à une citoyenneté active, améliorant ainsi leurs perspectives d'emploi. Les activités d'apprentissage dans le domaine de la jeunesse – et le travail de jeunesse en général – sont un plus pour la société, l'économie et les jeunes eux-mêmes. Le travail de jeunesse se situe entre le secteur social, la pédagogie et la société civile.

La participation aux activités du domaine de la jeunesse contribue de différentes manières à l'acquisition des huit compétences clés identifiées dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie⁴ : communication dans la langue maternelle et dans une langue étrangère, compétence mathématique et scientifique, compétence numérique, compétences sociales et civiques, apprendre à apprendre, esprit d'initiative et d'entreprise, sensibilité et expression culturelles.

Les activités d'éducation et d'apprentissage dans le domaine de la jeunesse reposent sur une approche participative et centrée sur l'apprenant, sont menées sur une base volontaire et sont par conséquent étroitement liées aux besoins, aspirations et intérêts des jeunes. L'apprentissage par les pairs, le contexte d'apprentissage et la diversité des approches et des groupes cibles constituent des éléments très importants à cet égard.

L'apprentissage formel privilégie l'apprentissage cognitif, alors que, dans les contextes d'apprentissage non formels, viennent souvent se greffer sur les aspects cognitifs, les niveaux d'apprentissage affectif, social et pratique.

Les activités d'apprentissage dans le domaine de la jeunesse sont déterminées par le caractère spécifique de l'apprentissage, qui a évolué au fil des ans et tient compte de la situation particulière des jeunes dans la société. Dans le domaine de la jeunesse en Europe, les activités d'éducation et d'apprentissage non formelles et informelles offrent en particulier une dimension d'apprentissage interculturel qui favorise le dialogue interculturel entre les jeunes.

L'apprentissage dans le domaine de la jeunesse au niveau européen vise aussi à garantir et améliorer les normes de qualité de et par la formation. Les cours de formation de longue durée organisés par le Partenariat UE-CdE sur la jeunesse « Formation avancée des formateurs en Europe 2001-2003 » et « Des formateurs pour un apprentissage actif en Europe 2008-2010 » ont constitué des projets phares en ce domaine, de même que le cours du Conseil de l'Europe sur la formation à une citoyenneté active et l'éducation aux droits de l'homme. Il convient également de mentionner ici les manuels de formation produits dans ce cadre, en particulier le « Manuel du facilitateur en éducation non formelle »⁵ et

⁴ Recommandation du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie [Journal officiel L 394 du 30 décembre 2006]

⁵ *Manual for facilitators in non-formal education*, édité et co-écrit par Sabine Klocker, 2009.

« Repères : manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes »⁶ du Conseil de l'Europe, ainsi que les kits de formation du Partenariat UE-CdE.⁷

3. Bilan : la situation aux niveaux national et européen

3.1 Reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans les politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe

Le premier texte mentionnant la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans les activités de jeunesse est la déclaration finale de la 5^e Conférence des ministres européens chargés de la jeunesse (Bucarest, avril 1998), qui invite les Etats membres à reconnaître la formation et les compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle⁸.

C'est un groupe de travail du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) qui a donné une première définition de l'éducation non formelle : « L'éducation non formelle peut être définie comme un programme planifié d'éducation individuelle et sociale pour les jeunes, conçu pour améliorer un ensemble d'aptitudes et compétences en dehors et en complément du programme d'éducation formel. La participation est volontaire et les activités sont menées par des animateurs dûment formés dans les secteurs associatif et/ou public et devraient faire systématiquement l'objet d'un suivi et d'une évaluation. La participation à ce type d'activités pourrait aussi donner lieu à la délivrance de certificats. »⁹

A titre de suivi, la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe a organisé un colloque sur l'apprentissage non formel à l'automne 2000¹⁰, afin de définir une stratégie pour la mise en œuvre d'un programme de travail dans le domaine de l'apprentissage non formel.

Peu après le colloque, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une Recommandation sur l'éducation non formelle¹¹, soulignant la nécessité d'investir davantage dans l'éducation et la protection sociale pour promouvoir efficacement la citoyenneté active et prévenir l'exclusion sociale et qualifiant de primordial le rôle que joue l'éducation non formelle délivrée par les organisations de jeunesse non gouvernementales pour compléter l'éducation formelle dans le concept d'apprentissage tout au long de la vie. L'Assemblée recommande de reconnaître l'éducation non formelle en tant que partenaire de fait dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie et dans les politiques de jeunesse et d'élaborer des systèmes d'évaluation efficaces.

La déclaration finale de la 6^e Conférence des ministres européens de la jeunesse à Thessalonique en novembre 2002¹² souligne la pertinence de la participation volontaire des jeunes et recommande de concevoir des outils et stratégies adaptées pour mieux prendre en compte l'expérience et les compétences acquises dans le cadre de ces activités à tous les niveaux.

⁶ <http://www.eycb.coe.int/compass/en/contents.html>

⁷ http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/T_kits

⁸ 5^e Conférence des ministres européens chargés de la jeunesse, Bucarest, 27-29 avril 1998, Déclaration finale « Les jeunes : des citoyens actifs de la future Europe – Droits de l'homme – Participation – Solidarité ».

⁹ Etude sur les liens entre l'éducation formelle et non formelle, préparée par Manuela du Bois-Reymond, Strasbourg, mars 2003, page 12.

¹⁰ Rapport du colloque sur l'éducation non formelle, Strasbourg 13-15 octobre 2000, janvier 2001.

¹¹ Recommandation 1437 (2000) sur l'éducation non formelle.

¹² 6^e Conférence des ministres européens chargés de la jeunesse, Déclaration finale « Les jeunes construisent l'Europe », Thessalonique (Grèce), 7-9 novembre 2002.

Dans une Recommandation aux Etats membres sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes¹³, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relance le débat sur l'apprentissage non formel en préconisant l'élaboration de normes efficaces pour la reconnaissance de l'éducation non formelle, en tant qu'importante composante de l'éducation générale et de la formation. Il faut faire de l'éducation non formelle un élément important des politiques nationales de jeunesse et renforcer dans ce domaine la coopération au niveau européen.

L'apprentissage non formel et informel occupe par conséquent une place prééminente dans les missions consultatives et les analyses des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe, pour promouvoir et soutenir le développement de politiques de jeunesse dans les Etats membres.

Le Comité a proposé d'élaborer un « Portfolio européen » du travail de jeunesse décrivant les expériences, aptitudes et compétences à acquérir dans un contexte non formel, en s'inspirant de l'exemple du Portfolio européen des langues, conçu par le Conseil de l'Europe pour être l'une des cinq composantes de l'Europass¹⁴.

Le CDEJ a donc décidé d'inviter un groupe d'experts à travailler à l'élaboration du Portfolio, centré sur la description des expériences et compétences des travailleurs et animateurs de jeunesse. L'outil devrait permettre d'identifier et de décrire les progrès obtenus dans le cadre de l'apprentissage non formel. L'exigence d'une meilleure reconnaissance se manifestait à deux niveaux : le politique et l'individuel. Une procédure d'auto-évaluation permettrait d'attester ses compétences. Après une phase de mise au point et d'expérimentation en 2007, le Portfolio a été amplement diffusé et traduit en plusieurs langues. A l'issue d'une évaluation approfondie, il serait révisé en 2010-2011.

Lors de la réunion des ministres responsables de la jeunesse en septembre 2005 à Budapest sur les priorités essentielles du secteur jeunesse pour la période 2006-2008¹⁵, la priorité à accorder à la reconnaissance de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse a été réaffirmée.

L'AGENDA 2020 sur l'avenir de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe a constitué une nouvelle étape¹⁶. Dans leur déclaration finale, les ministres de la jeunesse réunis en octobre 2008 à Kiev ont souligné que l'accès des jeunes à l'éducation, à la formation et au marché de l'emploi devait être amélioré, notamment en encourageant et reconnaissant l'apprentissage non formel.

Dans un document d'information, le secrétariat de la Direction de la jeunesse et du sport¹⁷ a souligné la nécessité de renforcer le travail accompli jusque-là et surtout de poursuivre les activités du Partenariat du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne dans le secteur de la jeunesse, en mettant en avant le rôle spécifique de l'apprentissage non formel pour améliorer l'accès au marché du travail.

La résolution adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2008 met en évidence la pertinence de l'Agenda 2020¹⁸. Elle affirme que la reconnaissance de l'apprentissage non formel est essentielle aux fins de l'inclusion sociale pour assurer « l'accès des jeunes à l'éducation, la formation et la vie professionnelle, en particulier par la promotion et la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels ».

¹³ Recommandation Rec(2003)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels des jeunes, adoptée par le Comité des Ministres le 30 avril 2003 lors de la 838^e réunion des Délégués des Ministres.

¹⁴ Décision 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (*Europass*).

¹⁵ 7^e Conférence des ministres européens chargés de la jeunesse, Budapest (Hongrie), 23-24 septembre 2005, « Droits de l'homme et cohésion sociale : des politiques de jeunesse pour répondre à la violence », Résolution sur les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe pour 2006-2008.

¹⁶ Déclaration finale de la 8^e Conférence des ministres européens chargés de la jeunesse, Kiev (Ukraine), 10-11 octobre 2008.

¹⁷ « L'avenir du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe : agenda 2020 », Document de fond préparé par le secrétariat de la Direction de la jeunesse et du sport, octobre 2008.

¹⁸ Résolution CM/Res(2008)23 sur les politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 25 novembre 2008 lors de la 1042^e réunion des Délégués des Ministres.

La contribution de l'apprentissage non formel à la promotion des valeurs et de la mission essentielles du Conseil de l'Europe –et les possibilités qu'il offre à cet égard- ont été reconnues dans la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, adoptée par le Comité des Ministres en mai 2010. Aux termes de la Charte, l'éducation non formelle joue un rôle important en ce qu'elle offre à chaque individu un accès à l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation aux droits de l'homme. Ainsi, dit-elle, les « organisations non gouvernementales et les organisations de jeunesse peuvent contribuer très utilement à la citoyenneté démocratique (...), notamment dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle ».¹⁹

Le travail de jeunesse et l'apprentissage non formel jouent aussi un rôle important pour promouvoir l'accès aux droits sociaux et l'inclusion sociale des jeunes. Le projet *Entre ! (Enter! project)* de la Direction de la jeunesse et du sport²⁰ débouchera sur une recommandation à ce sujet. En associant d'autres secteurs politiques de l'Organisation, le projet concourt également à la prise en compte des approches fondées sur l'éducation non formelle.

3.2 Reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans les politiques de jeunesse de l'Union européenne

Les stratégies politiques de l'Union européenne dans le domaine de la jeunesse reposent sur le **Livre blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne »**, adopté par la Commission en novembre 2001.²¹ En ce qui concerne l'apprentissage non formel et informel, ce document souligne la nécessité de reconnaître davantage les activités pertinentes et d'en renforcer la complémentarité avec l'éducation et la formation formelles. Depuis le lancement du Livre blanc, la question de la reconnaissance occupe une place de premier plan dans l'élaboration des politiques et dans la pratique.

Dans les Conclusions du 23 mars 2005 la Présidence du Conseil européen est convenue que le **Pacte européen sur la jeunesse** faisait partie intégrante de la Stratégie de Lisbonne. L'un des objectifs du pacte est d'amener les Etats membres à coopérer plus étroitement en matière de transparence et de comparabilité des qualifications professionnelles, ainsi qu'à reconnaître l'apprentissage non formel et informel.²²

La **Résolution du Conseil** de mai 2006 sur la reconnaissance de la valeur de l'éducation et de la formation non formelles et informelles dans le domaine de la jeunesse en Europe invite les Etats membres et la Commission à « encourager (...) la mise au point dans le cadre d'Europass d'un élément spécifique au domaine de la jeunesse assurant comparabilité et transparence et visant à recenser et reconnaître les qualifications et les compétences acquises par les jeunes dans le cadre de l'éducation et de la formation non formelles et informelles, qui puisse être joint à un des certificats ou autres documents de reconnaissance (...) afin de permettre (...) de mieux appréhender la signification du certificat de base pour ce qui est des connaissances, des qualifications et des compétences acquises par son titulaire ».²³ Avec la nouvelle « Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser »²⁴, l'apprentissage non formel est devenu pour la première fois une priorité de la coopération sur les politiques de jeunesse au niveau européen :

¹⁹ Recommandation CM/Rec(2010)7 et Exposé des motifs : Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

²⁰ <http://www.coe.int/enter>

²¹ Livre blanc de la Commission européenne : Un nouvel élan pour la jeunesse européenne, COM(2001) 681 final, 21 novembre 2001.

²² Communication au Conseil européen de printemps, « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi », Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005–2008). Document adopté par le Conseil européen, 17 juin 2005.

²³ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, sur la reconnaissance de la valeur de l'éducation et de la formation non formelles et informelles dans le domaine de la jeunesse en Europe (2006/C 168/01)

²⁴ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, « Une stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser : Une méthode ouverte de coordination renouvelée pour aborder les enjeux et les perspectives de la jeunesse », Bruxelles, 27 avril 2009, COM(2009) 200 final.

« Complémentaire de l'éducation formelle, l'éducation non formelle pour les jeunes doit être soutenue afin de contribuer à l'apprentissage tout au long de la vie en Europe, notamment en améliorant sa qualité, en reconnaissant ses résultats et en l'intégrant à l'éducation formelle ». Cette priorité a été confirmée dans la Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 sur un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). En tant que complément de l'éducation formelle, l'apprentissage non formel des jeunes doit être encouragé et reconnu et mieux rattaché à elle.

Les objectifs concernant la jeunesse et les initiatives à prendre dans le domaine de l'éducation et de la formation au niveau des Etats membres et de la Commission pourraient être notamment les suivants :

- le développement du travail de jeunesse et d'autres possibilités d'apprentissage non formel pour remédier à l'abandon précoce de la scolarité ;
- l'utilisation d'outils mis en place au niveau de l'UE pour la transparence et la validation des compétences et la reconnaissance des qualifications ;
- la promotion de la mobilité de tous les jeunes à des fins d'apprentissage ;
- le recours à l'éducation formelle et à l'apprentissage non formel pour promouvoir la cohésion et la compréhension entre groupes différents, favoriser l'égalité des chances et réduire les écarts en termes de résultats ;
- le développement de structures participatives dans l'éducation, ainsi que la coopération entre écoles, familles et communautés locales ;
- la sensibilisation du public à la valeur des résultats de l'apprentissage non formel.²⁵

La Commission s'engage à perfectionner Europass en tant qu'instrument européen pour la transparence des qualifications, y compris les outils d'auto-évaluation des aptitudes et des compétences.

La nouvelle Stratégie de la jeunesse de l'UE souligne également l'importance du travail de jeunesse pour favoriser le développement personnel et professionnel des jeunes. Il faut veiller à doter les travailleurs de jeunesse de meilleures qualifications professionnelles et encourager la validation de leurs compétences par des instruments européens appropriés tels qu'Europass, le Cadre européen des certifications, le Système européen de transfert d'unités de valeur (ECTS) ou le Système européen de transfert de crédits dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels.

La Résolution du Conseil sur le travail de jeunesse de novembre 2010 réaffirme l'importance du rôle que joue l'apprentissage non formel dans le travail de jeunesse, en complétant les dispositifs de l'éducation formelle. Elle invite les Etats membres et la Commission européenne à soutenir la mise au point d'outils et d'instruments d'évaluation et de documentation des qualifications et des compétences des travailleurs et animateurs de jeunesse.²⁶

Le **Programme Jeunesse en action** de l'Union européenne apporte une importante contribution à l'acquisition de compétences et constitue, par conséquent, un instrument essentiel offrant aux jeunes des possibilités d'apprentissage non formel et informel dans un contexte européen.²⁷ Il permet aux jeunes de prendre part à des expériences présentant une double dimension : l'acquisition de compétences par l'apprentissage non formel ou informel et le développement d'une citoyenneté active.

²⁵ Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) (2009/OJ C 311/01).

²⁶ Résolution du Conseil de l'Union européenne sur le travail de jeunesse du 19 novembre 2010.

²⁷ Décision n° 1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant le programme « Jeunesse en action » pour la période 2007 à 2013.

Pour faciliter la validation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le cadre du Programme Jeunesse en action, il a été décidé de créer un outil spécifique, le « Passeport jeunesse » (*Youthpass*). Par ce biais, la Commission européenne vise à garantir la reconnaissance de l'apprentissage et de l'expérience acquise par la participation aux diverses activités du programme Jeunesse en action. Après un lancement réussi, le Passeport jeunesse va être étendu maintenant à toutes les activités pertinentes de ce programme et, le cas échéant, au-delà du cadre de celui-ci.

En mars 2010, la Commission a lancé la nouvelle Stratégie UE-2020.²⁸ « Jeunesse en mouvement », l'une des initiatives phares à l'appui de la stratégie globale, doit encourager la participation des jeunes dans la société à tous les niveaux des politiques d'éducation et de jeunesse, notamment en offrant des possibilités d'apprentissage aux jeunes les moins favorisés. A cet effet elle prévoit notamment de renforcer les dispositifs de volontariat et de participation des jeunes et de soutenir l'acquisition de compétences clés par le biais d'activités d'éducation non formelle, conçues pour compléter l'apprentissage formel ou les inciter à réintégrer le système d'éducation formelle.

Document essentiel quant à la mobilité de l'apprentissage, la Recommandation du Conseil relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne²⁹ demande aux Etats membres de sensibiliser le public à l'importance des compétences interculturelles et de l'apprentissage des langues pour réduire les obstacles à la mobilité transnationale des jeunes et de promouvoir la reconnaissance adéquate des résultats d'apprentissage des activités volontaires. La recommandation encourage, en outre, le recours au niveau de l'UE à des instruments qui puissent faciliter les activités volontaires transfrontières, en assurant la transparence des qualifications, comme Europass, le Passeport jeunesse et le Cadre européen des certifications.

3.3 Développements au niveau national dans les Etats membres

Dans les Etats membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel dans le domaine de la jeunesse s'est également vu conférer plus d'importance au niveau national au cours des dernières années. Les initiatives en la matière émanent soit d'organisations oeuvrant dans le domaine de l'apprentissage non formel soit des divers gouvernements appliquant les stratégies pertinentes. Un large éventail d'instruments de reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel existent déjà aux niveaux local, régional et national, ainsi que dans différents secteurs du domaine de la jeunesse.

Il est impossible de mentionner ici les multiples initiatives dans ce domaine. On trouvera des informations sur la validation de l'apprentissage non formel et informel, y compris dans le domaine de la jeunesse, dans l'Inventaire européen de la validation de l'apprentissage non formel et informel (voir chapitre 3.5 sur les liens avec l'apprentissage tout au long de la vie).

3.4 Le Forum européen de la jeunesse et le travail des prestataires d'éducation non formelle

Le Forum européen de la jeunesse (FEJ), en tant qu'acteur clé du débat européen représentant à la fois les jeunes et les organisations de jeunesse prestataires d'éducation non formelle, travaille sur la reconnaissance de l'éducation non formelle depuis 1996 ; il a désigné l'éducation comme l'une de ses cinq priorités stratégiques pour 2007-2012. Dans le cadre de cette priorité stratégique, le Forum conçoit la reconnaissance plus avant de l'éducation non formelle comme une condition préalable au développement d'un véritable apprentissage tout au long de la vie en Europe.

²⁸ Communication de la Commission, « Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », COM(2010) 2020, Bruxelles, 3 mars 2010

²⁹ Recommandation du Conseil du 20 novembre 2008 sur la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne (JO C 319 du 13 décembre 2008).

Le FEJ travaille sur différents types complémentaires de reconnaissance : sociale, individuelle et politique. Par ses documents d'orientation publiés en 2005³⁰ et 2008³¹, il a apporté sa contribution à la reconnaissance politique et plaidé en faveur de la reconnaissance dans divers dispositifs au niveau européen. Ces travaux ont été complétés par d'autres sur la reconnaissance sociale et la reconnaissance individuelle. Sur le plan pratique, le FEJ mis en place un dialogue annuel sur l'éducation non formelle dans le but de rassembler prestataires d'éducation, institutions, partenaires sociaux et autres parties prenantes.

En 2008, le FEJ a publié un rapport de transparence (« *sunshine report* ») sur l'éducation non formelle » présentant les bonnes pratiques de ses organisations membres et centré sur la manière dont l'apprentissage non formel concourt au développement personnel, ainsi qu'à l'inclusion sociale, la santé et la citoyenneté.

En 2009, le FEJ a commencé à travailler sur l'un des grands défis à relever par l'éducation non formelle, à savoir, l'assurance qualité de l'éducation et de l'apprentissage non formels. Il a adopté un document d'orientation proposant un système européen d'assurance qualité et une méthode de travail pratique pour les organisations de jeunesse, avant de lancer un projet pilote pour tester les méthodes proposées.

3.5 Liens avec la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie

En 1996, l'Année européenne de l'apprentissage tout au long de la vie a pleinement reconnu l'éducation et l'apprentissage non formels en tant que partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie, avant que les Conclusions du Conseil européen tenu à Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 ne leur impriment un nouvel élan. Ces conclusions ont défini en effet de nouveaux objectifs stratégiques afin de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale, en tant que composantes d'une économie du savoir.

La Communication de la Commission européenne de 2001 « Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie » a ouvert la voie à une plus forte reconnaissance des résultats de l'apprentissage et souligné la nécessité de reconnaître des compétences acquises dans des dispositifs non formels ou informels.³²

Au cours des années suivantes, les mesures politiques de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation sont venues à l'appui des réformes nationales des systèmes d'éducation et de qualification, ainsi que du développement d'instruments européens pour promouvoir la qualité et la transparence des qualifications et la mobilité dans l'apprentissage. Dans un certain nombre de documents pertinents concernant l'enseignement et la formation professionnels et l'apprentissage tout au long de la vie^{33 34}, les Etats membres ont été invités à intensifier leur coopération et à mettre en œuvre des mesures efficaces pour valider les résultats de l'apprentissage, vu leur importance cruciale pour établir des passerelles entre apprentissage formel, non formel et informel.

Les Conclusions du Conseil de 2009 sur le nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF 2020 –Education et formation 2020)³⁵ ont réaffirmé l'égale importance des

³⁰ Policy Paper on Recognition of Non Formal Education : Confirming the real competencies of young people in the knowledge society, 2005 (<http://www.youthforum.org>).

³¹ Policy Paper on Non Formal Education, 2008 (<http://www.youthforum.org>).

³² Communication de la Commission, « Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie », COM(2001) 678 final, 21 novembre 2001.

³³ Communiqué Helsinki sur le renforcement de la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels, Réunion des ministres européens de l'enseignement et de la formation professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, organisée à Helsinki le 5 décembre 2006 pour examiner les priorités et stratégies du Processus de Copenhague.

³⁴ Résolution du Conseil du 27 juin 2002 sur l'apprentissage tout au long de la vie, JO C 163/1, 9 juillet 2002.

³⁵ 2941^e Réunion du Conseil « Education, jeunesse et culture », Bruxelles, 12 mai 2009, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/107622.pdf

différents types d'apprentissage – formel, non formel et informel – pour faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité des apprenants une réalité et mettre en place des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie cohérentes et détaillées au niveau des Etats membres.

L'un des principaux enjeux et priorités est de veiller à ce que tous les citoyens puissent acquérir certaines compétences transversales essentielles, conformément à la Recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie³⁶, adoptée en 2006.

Par suite des changements intervenus sur le marché de l'emploi, l'accent se porte de plus en plus sur le développement des qualifications et des compétences, y compris les compétences immatérielles, à savoir les compétences sociales, les compétences informatiques, les compétences émotionnelles, la créativité, l'esprit d'entreprise etc. Aussi l'enseignement scolaire et l'éducation extrascolaire sont-ils dorénavant complémentaires. La reconnaissance des résultats de l'apprentissage est considérée aujourd'hui comme déterminante pour l'employabilité, la mobilité et l'inclusion sociale.

Cette évolution s'accompagne de quelques développements décisifs dans le domaine de la reconnaissance et de la validation des aptitudes et compétences :

- = Le Cadre européen des certifications (CEC)³⁷ fait passer l'accent des « intrants de l'apprentissage » (durée des études ou type d'établissement) aux « résultats de l'apprentissage ». Il encourage l'apprentissage tout au long de la vie en promouvant la validation de l'apprentissage non formel et informel.
- = La plupart des Etats membres se dotent chacun d'un Cadre national de certification (CNC) et le relient au CEC.
- = Le dispositif des Crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET) facilite la validation, la reconnaissance et l'accumulation des résultats d'apprentissage obtenus pendant un séjour dans un autre pays ou dans des contextes d'apprentissage différents. Il vise à améliorer la comparabilité des différents systèmes de formation et d'enseignement professionnels et de qualification.
- = La Classification européenne des aptitudes, compétences, qualifications et professions (ESCO) vise à rapprocher le monde du travail de celui de l'éducation et de la formation. Elle conduira à l'établissement d'un lexique multilingue commun des aptitudes et compétences et permettra une mise en rapport avec les professions et les qualifications. Ce lexique pourra être utilisé de diverses façons, notamment pour mieux apparier l'offre et la demande sur le marché du travail et faire apparaître plus clairement aux employeurs et aux citoyens la pertinence des résultats de l'apprentissage par rapport aux métiers et tâches.

Comme indiqué plus haut, l'Inventaire européen de la validation de l'apprentissage non formel et informel³⁸, une initiative de la Commission européenne et du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) assure la visibilité des informations sur la validation de l'apprentissage non formel et informel. La mise à jour de 2007 appelle l'attention sur un processus à plusieurs vitesses dans lequel, d'une manière générale, les pays peuvent être répartis en trois grands groupes :

- Les pays dans lesquels la validation est devenue une réalité concrète pour les différents intéressés et où le nombre de candidats est important. Ces pays ont dans une large mesure mis en place des systèmes nationaux dans lesquels la validation est devenue un élément à part entière des politiques d'éducation, de formation et d'emploi.

³⁶ 18 décembre 2006, 2006/962/EC, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/107622.pdf

³⁷ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2008/C 111/01)

³⁸ <http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/projects/validation-of-non-formal-and-informal-learning/european-inventory.aspx>

- Les pays dans lesquels la validation commence à devenir une réalité concrète pour les intéressés et où des dispositions législatives et institutionnelles ont certes été prises, mais ne sont appliquées que dans une mesure relativement limitée.
- Les pays n'accordant pas une attention prioritaire à la question et dans lesquels les initiatives concrètes en matière de validation sont relativement peu nombreuses et ne s'inscrivent pas dans une stratégie globale.

L'Inventaire est conçu comme un document « vivant » à mettre à jour régulièrement et, notamment, fin 2010. Il englobe l'apprentissage non formel et informel dans le domaine de la jeunesse.

Les Principes européens communs de validation adoptés par le Conseil européen en 2004 expriment un consensus politique sur les éléments fondamentaux d'un cadre général : droits individuels, obligations des parties prenantes, confiance et fiabilité, crédibilité et légitimité. Les Lignes directrices européennes³⁹ pour la validation, publiées par la Commission européenne et le CEDEFOP en 2009, complètent les principes et présentent des conseils concrets et plus approfondis aux décideurs et professionnels. Régulièrement mises à jour, ces lignes directrices devront être développées plus avant pour des groupes cibles particuliers comme les jeunes.

La Communauté virtuelle du CEDEFOP sur l'apprentissage non formel offre une plateforme de communication pour l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes et de systèmes d'identification et de validation de l'apprentissage non formel. Créée dès 2003, la communauté virtuelle se veut un lieu de rencontre pour tous les intéressés et tous ceux qui oeuvrent dans ce domaine : décideurs, professionnels, chercheurs, etc.⁴⁰

Bien que d'importantes mesures aient été prises aux niveaux européen et national, la Commission européenne considère qu'il faut une base politique plus solide pour coopérer de manière plus systématique et exploiter pleinement le potentiel existant en ce domaine. Ceci est conforme à la stratégie Europe 2020 et aux conclusions du Conseil de mai 2010 sur les compétences à l'appui de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et à l'initiative « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois », qui appelle expressément à « *promouvoir la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel* ».

Une consultation publique⁴¹ a été lancée afin de recueillir des avis sur la nécessité ou non de nouvelles initiatives en ce domaine et, dans l'affirmative, sur le type d'action requis et les questions à aborder en priorité.

Pour la Commission, il est temps d'aborder maintenant la question de la validation, car la mise en œuvre d'outils de transparence comme le CEC – et l'élaboration connexe de cadres nationaux décrivant les qualifications par rapport à ce que les gens savent, comprennent et sont capables de faire, indépendamment du lieu ou du mode d'apprentissage – offrent la possibilité d'élaborer une approche intégrée de la promotion et de la validation de l'apprentissage non formel et informel.

L'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion d'une citoyenneté active (2011), qui inclut la reconnaissance des aptitudes et compétences acquises par le volontariat, permettra également d'imprimer un élan, de même que les mesures d'aide à l'acquisition de notions élémentaires et de compétences en informatique et à l'inclusion numérique prévues dans l'Agenda numérique pour l'Europe.

³⁹ <http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/projects/validation-of-non-formal-and-informal-learning/european-inventory-principles.aspx>

⁴⁰ <http://communities.cedefop.europa.eu/nfl>

⁴¹ http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/learning_en.html ; la consultation est ouverte le 9 février 2011.

4. Voies vers une meilleure reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse : dix éléments pour une stratégie renouvelée

Dans la redéfinition d'une stratégie d'amélioration de la reconnaissance formelle, sociale et politique de l'apprentissage non formel et informel dans le cadre du travail de jeunesse, il importe de mettre en lumière quelques principes et enjeux à considérer lors de l'examen des options stratégiques.

Il est évident qu'on ne saurait parler d'un seul et unique secteur s'agissant du travail de jeunesse. La diversité du domaine de la jeunesse en termes de disciplines, méthodes, approches, outils et priorités doit être respectée et cultivée. Il ne s'agit pas d'harmoniser ou de rationaliser le secteur pour en faire un système monolithique qui permette une meilleure reconnaissance du travail accompli.

En matière de reconnaissance et de certification, les préoccupations de nombreux experts et parties prenantes, notamment des ONG de jeunesse, doivent être prises au sérieux : le risque existe de formaliser à l'excès l'apprentissage dans les activités du travail de jeunesse. Tout n'est pas mesurable dans le travail de jeunesse, tout ne peut pas -ou ne doit pas -être évalué, reconnu et certifié.

Il convient d'éviter à cet égard toute hiérarchisation desdites activités ; il n'est pas acceptable non plus de ne considérer les résultats de l'apprentissage que sous l'angle de leur fonctionnalité pour le marché de l'emploi, le système éducatif ou le système social, en particulier lorsqu'il s'agit de financement ou d'octroi de moyens financiers. Il faut, au contraire, indiquer clairement que le travail de jeunesse n'est un enrichissement pour d'autres politiques que s'il conserve son identité et ses atouts spécifiques ; ce n'est qu'ainsi que d'autres secteurs pourront bénéficier du travail de jeunesse. Le travail de jeunesse existe par lui-même, il a sa valeur propre et, dans de nombreux cas, sa pertinence propre, qui repose par exemple sur le droit de jouer et de s'amuser.⁴²

Il importe également d'établir une distinction entre différentes formes de reconnaissance en considérant qui reconnaît l'apprentissage et à quelle fin ? Les formes de reconnaissance sont les suivantes :

- la **reconnaissance formelle**, c'est-à-dire la « **validation** » des résultats de l'apprentissage et la « **certification** » d'un processus d'apprentissage et/ou de ses résultats par la délivrance de certificats ou de diplômes reconnaissant formellement les acquis d'un individu ;⁴³
- la **reconnaissance politique**, c'est-à-dire la reconnaissance de l'éducation non formelle dans la législation et/ou l'inclusion de l'éducation et de l'apprentissage non formels dans une stratégie politique, et l'implication des prestataires d'apprentissage non formel dans cette stratégie ;
- la **reconnaissance sociale**, c'est-à-dire le fait pour les acteurs sociaux de reconnaître la valeur des compétences acquises dans des dispositifs non formels et le travail réalisé dans le cadre de ces activités, y compris la valeur des organisations fournissant ce travail ;
- l'**auto-reconnaissance**, c'est-à-dire l'évaluation par l'individu des résultats de l'apprentissage et l'aptitude à les utiliser dans d'autres domaines.

Malgré des avancées considérables dans certains Etats membres, il convient de relever le manque de communication et de dialogue suivi entre l'ensemble des parties prenantes.

⁴² Hanjo Schild, Loreta Senkute, Jan Vanhee, « The right to play and to have fun in youth and community work », *COYOTE magazine*, supplément, juillet 2010.

⁴³ Communication de la Commission, « Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie », p.31.

Il faudra améliorer la communication, actuellement difficile, à l'intérieur du domaine de la jeunesse sur les pratiques, les outils et les stratégies politiques, ainsi que les échanges et la coopération entre le système d'éducation et de formation, le marché du travail et le domaine de la jeunesse.

Enfin, il convient de souligner que l'apprentissage le plus efficient procède d'un concept holiste, combinant des éléments formels, informels et non formels. Alors que l'apprentissage formel met l'accent principalement sur l'apprentissage cognitif, dans les contextes d'apprentissage non formel, les dimensions affectives, sociales et pratiques de l'apprentissage complètent les aspects cognitifs. Le travail de jeunesse procède de ces approches holistes à maints égards. Il faudra développer plus avant les concepts d'approches « holiste » et « mixte » de l'apprentissage, exercice auquel le travail de jeunesse, avec ses expériences et ses concepts, pourra assurément contribuer. Il faudra aussi pour ce faire engager au préalable un dialogue ouvert avec le système de formation et d'éducation formelles.

Dans la réflexion sur une stratégie nouvelle et actualisée pour avancer sur la voie d'une meilleure reconnaissance formelle, sociale et politique de l'éducation et de l'apprentissage non formels et du travail de jeunesse, dix éléments ont été identifiés:

1) Développer une compréhension commune et une stratégie conjointe dans le domaine de la jeunesse et améliorer la coopération et la communication

Le secteur de la jeunesse doit trouver un terrain d'entente pour continuer à définir et mettre en œuvre des stratégies de reconnaissance du travail de jeunesse. Tout le secteur du travail de jeunesse est concerné, avec sa multitude de disciplines, méthodes et approches englobant toutes les formes d'apprentissage et de reconnaissance, qu'elle soit formelle, sociale ou politique. Il faut bien s'entendre sur ce qui doit être reconnu, la manière de le faire et par qui, et définir une vision commune des concepts de l'auto-reconnaissance jusqu'aux mesures visant à assurer la visibilité des résultats du travail de jeunesse. Il faut aussi définir clairement le rôle respectif des différents groupes d'acteurs et leurs responsabilités dans ce processus.⁴⁴ Le secteur de la jeunesse reflétant la multitude d'acteurs intervenant à des niveaux divers, dans des postes, fonctions et rôles divers, venant de contextes, structures et disciplines diverses, il est indispensable d'améliorer la coopération et la communication. Dans le suivi, on pourrait envisager de fixer des objectifs communs pour le développement ultérieur du secteur du travail de jeunesse en se fondant sur des mandats, des calendriers et des résultats clairement définis.

2) Rendre visible le rôle des organisations de jeunesse

Il faut que les organisations de jeunesse et autres prestataires d'apprentissage non formel s'emploient davantage à assurer la visibilité de l'apprentissage qui intervient dans le cadre de leurs activités et de leurs programmes. Le défi à relever par les organisations de jeunesse est d'abord et avant tout d'attirer les jeunes comme volontaires et participants. Le volontariat est parfois perçu comme une perte de temps inutile. Les intéressés ne sont pas suffisamment conscients des avantages du volontariat pour la société et l'individu. C'est pourquoi la reconnaissance de l'apprentissage doit commencer au sein même de l'organisation. Le rôle des organisations de jeunesse est de renforcer la reconnaissance sociale et l'auto-reconnaissance, et d'adapter et de fournir des outils pour l'évaluation et la reconnaissance. Les organisations de jeunesse peuvent aussi contribuer à promouvoir la reconnaissance politique par un plaidoyer actif et une participation active aux processus politiques.

⁴⁴ Les discussions menées au cours de la 1^{ère} Convention européenne du travail de jeunesse en juillet 2010, sous la Présidence belge de l'UE, peuvent être considérées comme une étape marquante à cet égard et doivent être poursuivies.

3) Assurance qualité et formation à l'éducation et à l'apprentissage non formels

Tant le secteur de la jeunesse que la société en général continuent de douter de l'efficacité de l'apprentissage non formel et des activités du travail de jeunesse. Si l'on veut que l'éducation et l'apprentissage non formels parviennent à se positionner dans le débat politique au même niveau que l'éducation et la formation formelles, l'assurance qualité est sans doute l'élément manquant. La qualité et l'assurance qualité peuvent aussi contribuer servir au développement professionnel ultérieur des prestataires de travail de jeunesse qui souhaitent concevoir eux-mêmes leurs programmes éducatifs. Autre mesure à prendre pour assurer la qualité et améliorer l'approche conceptuelle, l'offre et la mise en place de possibilités de formation adéquates à différents niveaux. Les normes de qualité des activités de formation de la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe, notamment dans le programme d'activités des centres européens de la jeunesse, constituent de bons points de départ : elles devraient être réexaminées et complétées à la lumière d'expériences nouvelles, pour tenir compte en particulier des approches fondées sur le cyber-apprentissage et l'apprentissage mixte. La stratégie européenne de formation du programme Jeunesse en action joue aussi un rôle clé à cet égard. Il faudra soutenir en outre le processus initié par le Forum européen de la jeunesse pour la mise en place d'ici 2015 d'un cadre européen de l'assurance qualité de l'éducation non formelle.

4) Développer les connaissances sur l'éducation et l'apprentissage non formels dans le travail de jeunesse

Pour renforcer la capacité et la reconnaissance de l'apprentissage non formel, il est indispensable de poursuivre le développement conceptuel, pratique et théorique de l'apprentissage non formel dans le travail de jeunesse, tant au niveau de la recherche que de la pratique. Il faudrait définir une stratégie coordonnée au croisement de la recherche, des politiques et des pratiques afin de diffuser les connaissances scientifiques et empiriques. Cette stratégie devrait recenser les connaissances existantes, faciliter l'accès des décideurs et des organisations de jeunesse à ce savoir et en identifier les lacunes et partant, les besoins en termes de travaux de recherche à mener ultérieurement. Les expériences et les approches d'autres régions du monde et d'autres acteurs institutionnels (par exemple, ONU, OIT, Banque mondiale) devraient être prises en compte. Il faudrait tenir à jour un Inventaire de l'apprentissage non formel dans le domaine de la jeunesse et le publier régulièrement ; le Rapport sur la jeunesse européenne pourrait comprendre un chapitre sur l'éducation et l'apprentissage non formels. Le Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCYP) qui fournit déjà d'utiles informations sur la question lancera ultérieurement un volet sur le travail de jeunesse.

5) Perfectionner les outils existants et les rendre accessibles et transférables

Les résultats de l'apprentissage peuvent être utilisés dans des contextes différents et à des fins diverses, que ce soit dans l'éducation, l'emploi, la société civile ou dans un but de développement personnel. Si les diplômes et qualifications obtenus dans l'éducation formelle sont des documents transférables, les certificats émanant du domaine de la jeunesse sont insuffisamment reconnus. Même les outils d'évaluation et de validation des compétences acquises dans l'apprentissage non formel dans le cadre du travail de jeunesse (voir Portfolio pour travailleurs de jeunesse et Passeport jeunesse), qui ont été mis au point au niveau européen ces dernières années, sont rarement reconnus par l'éducation formelle ou le secteur de l'emploi. Après avoir réussi à développer avec succès ces outils, il est temps de les évaluer, de les améliorer si nécessaire, de les diffuser et d'identifier les besoins concernant d'autres outils – par exemple pour l'auto-évaluation – et d'autres mesures d'accompagnement.

6) Renforcer le processus politique au niveau européen

Si le secteur de la jeunesse souhaite établir et suivre un agenda politique qui soit visible, il faut qu'il parvienne à renforcer sa participation aux processus politiques, en particulier au niveau européen, mais aussi dans les Etats membres. Dans le programme Education et Formation, les politiques respectives sont fondées sur la Stratégie pour l'apprentissage tout au long de la vie, le Processus de Bologne promeut l'enseignement supérieur, les Processus de Copenhague et de Bruges s'emploient à promouvoir l'enseignement et la formation professionnels. Lors de la manifestation organisée par la Présidence tchèque de l'UE à Prague en 2008 sur la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le domaine de la jeunesse, le secteur de la jeunesse avait proposé de lancer un Processus de Prague pour la reconnaissance de l'apprentissage non formel, mais celui-ci n'a jamais réellement décollé. Compte tenu des développements politiques récents dans le domaine du travail de jeunesse, le moment est venu de lancer pleinement un processus de cette nature, associant institutions européennes, Etats membres, ONG de jeunesse, formateurs, travailleurs / animateurs de jeunesse et chercheurs.

7) Relier le travail de jeunesse à la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et vice-versa

Il importe d'améliorer la communication et la coopération avec l'apprentissage tout au long de la vie, à savoir le secteur de l'éducation formelle et le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels. Au niveau de l'Union européenne, il faudrait établir un lien entre les Méthodes ouvertes de coordination dans l'éducation et la formation et le domaine de la jeunesse. Au Conseil de l'Europe également, il conviendrait d'approfondir le dialogue avec d'autres politiques éducatives, par exemple, dans le domaine de l'enseignement supérieur et/ou de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté. Il faut faire en sorte que le secteur de l'éducation reconnaisse l'apprentissage dans le cadre du travail de jeunesse comme une valeur en soi et le place en termes de communication au même niveau que le secteur de l'éducation formelle. Dans l'Union européenne, l'initiative Jeunesse en mouvement pourrait servir de cadre politique général pour jeter un pont entre les deux domaines. Le futur Passeport européen des compétences devrait, entre autres choses, permettre d'enregistrer les compétences acquises dans le travail de jeunesse et en faciliter la validation à l'aide de procédures adaptées.

8) Impliquer les parties prenantes du secteur de l'emploi

Le marché de l'emploi a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée dotée d'un ensemble de compétences clés, parmi lesquelles les compétences immatérielles revêtent une importance croissante. L'aptitude à résoudre les problèmes, les compétences interculturelles, l'esprit d'équipe, la créativité, etc., sont précisément les compétences que les jeunes acquièrent dans les dispositifs d'apprentissage non formel du travail de jeunesse. Alors que, dans le débat politique, l'attention se focalise sur la « validation » des résultats de l'apprentissage non formel sur le lieu de travail (et dans l'éducation formelle et la formation), l'impact de l'apprentissage dans les activités de travail de jeunesse est constamment sous-estimé, en particulier du côté des employeurs. Il faudrait parvenir à une analyse et à un langage communs, afin de fournir au secteur de l'emploi des informations pertinentes sur le potentiel de l'apprentissage non formel et informel dans le cadre du travail de jeunesse. Et il faut que le travail de jeunesse détermine son potentiel en termes de compétences à fournir au marché de l'emploi, tout en précisant clairement les limites du rôle qu'il peut jouer à cet égard.

9) Associer le secteur social

Le travail de jeunesse se situe entre l'éducation, la société civile et le secteur social. Bien que de nombreuses activités relevant du travail de jeunesse semblent très fortement liées au secteur social, en général, les liens sont souvent encore peu développés. C'est vrai en particulier de la relation entre certains aspects du travail de jeunesse, comme le travail ouvert/de proximité et les activités de loisirs, et le travail d'aide sociale et les interventions sociales en direction des

jeunes. Les différents volets du travail de jeunesse, bien que faisant partie du même secteur, tendent à s'ignorer. Le travail social en direction des jeunes est souvent plus proche du secteur social que du domaine de la jeunesse. Cela s'observe également au niveau des organisations prestataires de services sociaux pour les jeunes, qui sont pour la plupart des organisations d'aide sociale et, dans de rares cas seulement, des organisations de jeunesse. Il conviendrait donc d'établir à tout le moins des partenariats stratégiques et d'améliorer sensiblement les systèmes d'information entre les différents domaines.

10) Coopérer avec d'autres domaines d'action et avec les parties prenantes de la société civile

Ces dernières années, le secteur de la jeunesse n'a eu de cesse de se développer prenant ainsi une large place dans le secteur associatif, en termes de ressources investies et d'effectifs. Son impact socioéconomique s'est donc renforcé. Il constitue aujourd'hui un important pilier de la société civile, de pair avec d'autres parties prenantes et les ONG. Il a davantage de liens avec d'autres domaines d'action politique qui ont des incidences sur le travail de jeunesse, comme l'éducation, le sport, le dialogue interculturel, les politiques urbaines et rurales et le dialogue intergénérationnel. Les acteurs de ces secteurs devraient être considérés comme des partenaires stratégiques naturels du secteur de la jeunesse. Le secteur volontaire, les organisations culturelles et environnementales, les organisations des droits de l'homme, les services d'information et de conseil, les organisations sportives, etc., font tous partie du secteur associatif et partagent des intérêts similaires. Un resserrement des liens de coopération entre eux pourrait améliorer la reconnaissance du travail de jeunesse (et du travail des secteurs voisins).

5. Conclusions

L'éducation et l'apprentissage non formels dans le domaine de la jeunesse offrent des possibilités d'apprentissage uniques à des millions de jeunes Européens au quotidien, ce, grâce à un dispositif de travail de jeunesse diversifié reposant souvent sur une approche volontaire et participative et un domaine d'éducation spécial qui est source de valeur ajoutée pour la société et pour les individus. L'apprentissage dans le cadre et à partir du travail de jeunesse jette les bases de la citoyenneté active, de l'expression culturelle, de la formation d'individus adultes ayant confiance en eux-mêmes, d'une société civile européenne, de la participation politique, de la santé et du bien-être, de l'inclusion sociale... C'est la raison pour laquelle les institutions européennes, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, ont décidé d'accorder une attention prioritaire au travail de jeunesse et à sa reconnaissance formelle, sociale et politique, ce dont se félicitent l'ensemble des parties prenantes en ce domaine.

Il est temps aujourd'hui d'avancer sur la voie d'une reconnaissance accrue en prenant des mesures concrètes et en élaborant des stratégies et des outils concrets. Certaines propositions en ce sens sont mentionnées dans le présent document ; d'autres idées sont encore à explorer, à définir et à mettre en œuvre. Ce n'est pas uniquement à ceux qui ont élaboré ce document qu'il appartient de mettre en œuvre les actions proposées; la reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le domaine de la jeunesse doit être la responsabilité commune de tous les acteurs du travail de jeunesse.

Le Partenariat UE-CdE dans le domaine de la jeunesse est déterminé à poursuivre les efforts en vue d'une meilleure reconnaissance du travail de jeunesse. C'est pourquoi il a fait du « soutien » et de la « reconnaissance » du travail de jeunesse l'une de ses priorités essentielles pour les années à venir. Comme prochaine activité, il organisera – onze ans après le premier – un nouveau colloque sur la reconnaissance du travail de jeunesse.

D'autre part, le Forum européen de la jeunesse et le Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération continueront de mettre en œuvre les activités présentées dans ce document, notamment celles portant sur l'assurance qualité et le développement du Passeport jeunesse.

Nous invitons toutes les parties intéressées à nous donner leur avis sur le présent document et à nous exposer leurs propres idées et initiatives pour une meilleure reconnaissance du travail de jeunesse.

Annexe : documents pertinents

On trouvera des informations supplémentaires sur la reconnaissance de l'éducation et de l'apprentissage non formels et sur le travail de jeunesse au Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCP) sous la rubrique « Youth Policy Topics » :

<http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/ekcyp/youthpolicy.html>

Tous les documents d'information pertinents mentionnés dans ce document sont accessibles dans la bibliothèque de l'EKCP :

<http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/ekcyp/index>

Le premier document *Pathways* peut être consulté à l'adresse suivante :

http://youth-partnership-eu.coe.int/export/sites/default/youthpartnership/documents/EKCP/Youth_Policy/docs/Education_Training_Learning/Policy/2004_validation_and_reconnaissance.pdf

Pour plus d'informations sur les outils existants au niveau européen, voir :

Portfolio pour travailleurs et animateurs de jeunesse :

http://youth-partnership-eu.coe.int/export/sites/default/youthpartnership/documents/EKCP/Youth_Policy/docs/Education_Training_Learning/Policy/European_Portfolio.pdf

Passeport jeunesse (*Youthpass*) :

<http://www.youthpass.eu/en/youthpass/>

Pour la validation de l'apprentissage non formel et informel, y compris l'Inventaire de l'apprentissage non formel et les Lignes directrices européennes pour la validation de l'apprentissage non formel, voir le CEDEFOP :

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/projects/validation-of-non-formal-andinformal-learning/index.aspx>

Forum européen de la jeunesse :

<http://www.youthforum.org/>

Centre de ressources SALTO sur la formation et la coopération :

<http://www.salto-youth.net/rc/training-and-cooperation/TCPs/>

Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme :

<http://act4hre.coe.int/eng/Charter-on-EDC-HRE>

Critères de qualité pour les activités d'éducation et de formation des jeunes du Conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/t/dg4/youth/Training/Quality_NFE/Quality_NFE_training_en.asp